

si je le croyais, je penserais que nous avons attendu vraiment trop longtemps pour enlever à la compagnie Touche la situation qu'elle occupe. J'espère que la compagnie Touche pourra prouver qu'elle a été étrangère à cette propagande, mais je dois dire qu'une partie des renseignements dont les journaux se sont servis et que quelques membres de cette Chambre ont discutés sont des renseignements qui, selon moi, ne sauraient venir que de chez les vérificateurs. Je ne désire cependant pas les condamner d'avance. Les gens de la compagnie Touche, en tant que vérificateurs des chemins de fer de l'Etat jusqu'ici, me semblent avoir donné satisfaction entière, mais le Gouvernement est aujourd'hui d'avis qu'en confiant cette tâche à une autre compagnie hautement compétente, il agira dans l'intérêt des chemins de fer de l'Etat et du peuple canadien.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, je tiens à dire que je n'ai aucune mission de défendre la compagnie Touche; je n'ai aucunement communiqué avec ces gens depuis qu'on a proposé de les remplacer par une autre firme et je n'ai aucun préjugé contre la firme qu'on se propose de nommer, mais je dois dire que cette dernière a reçu des honoraires considérables du Gouvernement actuel et de ceux qui l'ont précédé et qu'elle a fait beaucoup de travaux pour l'Etat. J'ai entendu avec plaisir le ministre déclarer que ce n'est pas parce que la compagnie Touche a fait certaines recommandations en vue de la réduction de la capitalisation des chemins de fer de l'Etat qu'elle a été, dirai-je, destituée. Je ne voudrais pas croire que le Gouvernement agirait ainsi.

Je dois dire également au ministre, malgré tout le respect que je lui dois, que les raisons qu'il a données ne me paraissent pas tout à fait suffisantes. La principale raison pour changer de vérificateurs est que le Gouvernement agit comme pour les vérificateurs des banques qui doivent être changés tous les deux ans. D'abord, si c'est là l'idée du Gouvernement, je trouve étrange qu'il ait attendu quatre ans avant d'effectuer le changement. Il y a aussi une distinction entre les banques et les Chemins de fer nationaux. Les banques canadiennes sont les gardiennes des fonds du public canadien, elles sont chargées d'administrer des fonds qui leur sont confiés, et il convient particulièrement qu'elles soient protégées de toutes les façons, peut-être en nommant de temps à autre de nouveaux vérificateurs. Mais la situation n'est pas tout à fait la même en ce qui concerne les Chemins de fer nationaux canadiens.

Pas plus tard que l'an dernier, le ministre des Chemins de fer a déclaré, au sujet de la possibilité d'un changement de vérificateurs,—il me reprendra si je fais erreur,—que ce n'é-

[L'hon. M. Manion.]

tait guère à désirer, parce que cela prenait beaucoup de temps, neuf mois, je crois, à de nouveaux vérificateurs pour se mettre au courant du mode de comptabilité du réseau, et j'ai cru que c'était un très bon argument.

L'hon. M. MANION: Je répondrai à cela tout de suite ou plus tard, au gré de mon honorable ami.

L'hon. M. EULER: Lorsqu'une société de vérificateurs est capable—le premier ministre a concédé que cette société-ci l'est, et le ministre l'a répété aujourd'hui—il faut des motifs très spéciaux pour lui infliger l'humiliation, la honte ou la perte de prestige qu'elle subit nécessairement du fait de se voir retirer les fonctions qu'elle a occupées de façon satisfaisante pendant dix-huit ans.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami fait erreur. La durée de leurs fonctions expirait le 31 décembre 1934.

L'hon. M. EULER: Le très honorable premier ministre veut dire que l'engagement est renouvelé chaque année. Je le sais aussi bien que lui, mais il n'est pas moins vrai que lorsqu'une maison a travaillé pour l'Etat ou n'importe quel autre employeur pendant des années et que soudain on la remplace par une autre, cela équivaut à un renvoi; du moins c'est ainsi que le public et certainement la maison elle-même le considèrent.

Le très hon. M. BENNETT: Ces vérificateurs n'ont été engagés par le gouvernement que pendant un an; avant cela, c'est la compagnie qui les engageait.

L'hon. M. EULER: Je laisse passer cela, parce que ce n'est pas là-dessus que je veux discuter principalement.

Puisque les affaires des Chemins de fer nationaux sont examinées chaque année par le comité parlementaire des chemins de fer et de la marine marchande, peut-être n'aurait-ce pas été un mal de soumettre la chose au comité, mais on ne l'a pas fait.

La principale raison pour laquelle je considère que le moment est mal choisi pour changer de vérificateurs, je la trouve dans le rapport même qu'a discuté le ministre des Chemins de fer cet après-midi. Le comité l'an dernier, n'a pas eu l'occasion, ou pour ainsi dire aucune, de discuter ce rapport. Le ministre a dit, il y a quelques instants, qu'on avait discuté ce rapport, mais j'en appelle à tous les membres du comité, des deux côtés de la Chambre, pour dire si nous avons effectivement eu l'occasion de discuter réellement l'un ou l'autre de ces rapports: le rapport financier du bureau des régisseurs qui est un document volumineux, ou le rapport soumis